



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOY, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTOIS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'He, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### COLOMBIE.

Carthagène, le 23 septembre. — La marine de Colombie est à la veille d'entreprendre une expédition secrète d'une haute importance. Les vaisseaux qui doivent la composer ont déjà commencé à se réunir dans ce port. La *Cérés* et l'*Urica*, sous le commandement du général Clémenti, ancien officier de marine de la république, sont arrivés ce matin. Cinq autres bâtimens sont attendus dans le cours de ce jour et demain, et l'on annonce qu'il seront encore suivis par d'autres. Enfin, dit l'auteur de la lettre, voilà une partie des mouvemens maritimes auxquels nous nous attendions ici depuis deux mois, et au sujet desquels il est maintenant inutile de garder le silence. Des forces navales considérables seront dans peu réunies. On ne peut plus maintenant cacher cela à l'ennemi, mais il n'est pas nécessaire d'en dire davantage pour le moment.

### ANGLETERRE.

Londres, le 15 novembre. — On vient d'apprendre que lord Cochrane a adressé, lundi dernier, à l'agent accrédité du gouvernement brésilien en Angleterre, M. R. Gameiro Paiez, une lettre portant que, comme la paix a été rétablie entre les nations portugaise et brésilienne, objet pour lequel S. S. avait pris un commandement dans la marine du Brésil, il renonce, à dater du 10 de ce mois, à celui de l'escadre de S. M. brésilienne. Il n'est pas douteux maintenant que lord Cochrane est venu en Angleterre avec la *Piranga*, sans aucun ordre ou permission du gouvernement brésilien. Il a quitté Rio-Janeiro avec ordre de poursuivre la guerre contre les Portugais avec tous les moyens qui seraient à sa disposition; et les nombreuses captures qu'il a faites, ont prouvé qu'il avait exécuté ces ordres avec succès. Un seul de ces vaisseaux a pris 90 vaisseaux de commerce, 3 vaisseaux de guerre, et a forcé deux villes à se soumettre. Nous répétons qu'il n'est pas vrai, comme on l'a dit plusieurs fois, que l'empereur du Brésil ait témoigné son mécontentement au marquis de Maranhã, en rayant son nom sur la liste des officiers de son service.

Un voyageur, qui était samedi dernier à Calais, dit que lord Cochrane était alors dans cette ville.

### SUISSE.

Lausanne, le 6 novembre. — Le procès de la bande de Clara Wendel se poursuit avec activité. Le 3 de ce mois le conseil national de Lucerne a été instruit que cinq des prévenus persistaient à déclarer que dans la soirée du 12 septembre 1816, M. Meyer Keller a été précipité dans la Reuss, soit par eux, soit en leur présence. Ces individus ont déclaré en outre que le meurtre avait été commis à l'instigation de M. le docteur Corragioni devenu depuis membre du conseil quotidien et M. Joseph Pfyffer de Heidegg, alors préfet, actuellement membre du conseil d'état, lesquels auraient salarié les meurtriers. Les deux conseillers ont été mis en état d'arrestation. Quelle que soit l'issue de cette affaire, elle laissera des souvenirs qu'on ne peut assez déplorer. Les journaux suisses ont annoncé dans le temps que M. Meyer Keller, eu se rendant le soir à sa maison de campagne, avait eu le malheur de tomber dans la Reuss, et y avait péri.

Genève, le 7 novembre. — Le collège des jésuites de Brigg vient d'être organisé de manière à recevoir jusqu'à 500 élèves. On compte jusqu'à 60 de ces religieux à Brigg, et environ 80 dans tout le Valais. Ici, comme dans le canton de Fribourg, ils ont osé, depuis plusieurs années, reparaitre sous leur véritable nom, après s'être long-temps déguisés sous celui de *pacifistes* et de *ligoriens*. Le village de Brigg, qui n'est indiqué dans les cartes que depuis les événemens militaires de 1799, paraît destiné à acquérir la même célébrité que St-Acheul. En attendant, ces pères sont fort riches.

### FRANCE.

Paris, le 16 novembre. — La séance de Sorbonne avait attiré hier une grande affluence. M. le docteur Benoit a soutenu, avec cette puissance de logique qui le distingue, les quatre propositions récemment attaquées dans un écrit de M. de la Mennais. L'éloquent docteur a invoqué, dans une péroraison fort admirable, l'ordonnance du 15 janvier 1829, qui consacre les fameuses propositions, et qu'il a nommée, aux applaudissemens unanimes, la charte religieuse de la France.

Une discussion assez vive s'est élevée avant-hier soir à l'opéra entre M. le général A. de B. et M. D., banquier à Paris. Sur l'avis de deux amis communs, ces messieurs ont porté leur querelle devant un jury d'honneur, qui a décidé que M. D. adresserait quelques paroles de satisfaction à son adversaire. Cette affaire en est restée là: puisse cet exemple être imité!

Des nouvelles reçues de la Méditerranée annoncent que le commodore Rogers, commandant l'escadre anglo-américaine, a quitté les parages de l'Archipel et a fait voile vers Tunis. On assure qu'il a l'intention de demander satisfaction de quelques actes de piraterie commis par les corsaires de Tunis contre des bâtimens des Etats-Unis.

— Le roi vient d'accorder à la veuve de M. Charles Dupaty, une pension de douze cents francs sur la liste civile.

— Un enfant de huit ans, d'une très petite taille, a comparu devant la police correctionnelle comme prévenu d'avoir volé un cheval de la plus haute encolure; il était parvenu à grimper sur ce cheval, qu'il avait ensuite voulu vendre 3 fr. Cet enfant a été acquitté sur la question de discernement.

— On ne rit guère au théâtre Italien; cependant l'hilarité a été générale lorsque ce soir, avant le lever du rideau, on a vu pleuvoir dans la salle une multitude de petites cartes portant ces mots:

« Avis. — L'augmentation du prix des places cessera aussitôt qu'elle aura produit quinze cents fr. »

— Quatre jours se sont écoulés depuis la publication du marché conclu entre M. de la Rochefoucault et le *Mercur* du 19<sup>me</sup> siècle. Aucune dénégation, aucune réclamation n'a été faite de la part des feuilles vendues au ministère. Nous prenons acte de ce silence; il prouvera que la probité en impose encore au pouvoir, et que la corruption a aussi sa pudeur. (Constitutionnel.)

Cours de la bourse du 19 novembre. Rentes. 5 p. 070, jouissance du 22 mars 1825, 98 fr. 50 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 fr. 00 c. — 3 p. 070; jouiss. du 22 juin, 68 fr. 40. — Act. de la banque, 2120 00. — Emprunt royal d'Espagne 1823, 50. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 98 fr. 65 c. Trois pour cent. A 3 heures 68 fr. 65 c.

### PAYS-BAS.

#### LIÈGE, LE 19 NOVEMBRE.

On mande de La Haye, que l'emprunt proposé par le roi afin de pourvoir aux besoins financiers de nos possessions d'outremer, s'élève à vingt millions de florins.

— On écrit de Bois-le-Duc, en date du 14, que les eaux se sont considérablement accrues depuis quelques jours et qu'elles marquaient actuellement 30 pouces au-dessous de zéro. Les rivières du haut pays se sont pareillement élevées, ce qu'on attribue aux pluies abondantes et aux temps orageux qu'on a eus au commencement de ce mois.

— Le roi de Prusse, pour encourager la plantation des arbres sur les grandes routes, a déclaré que les arbres ainsi plantés par les communes ou les particuliers, leur appartiendraient en toute propriété.

— Une lettre de Madrid annonce que les professeurs de langues anglaise et française ont reçu l'ordre de cesser leurs leçons: les maîtres de danse ne peuvent même plus, sous peine d'interdiction, réunir leurs élèves, comme ils le faisaient une ou deux fois par semaine.

L'auteur de cette lettre ajoute que, néanmoins, on ne doit concevoir aucune inquiétude sur le progrès des arts et des sciences, puisque les révérends pères jésuites, qui se fourrent partout, sont exclusivement en possession de l'instruction publique. On sait qu'ils sont savans dans les langues mortes et vivantes, pourquoi n'apprendraient-ils pas à danser.

— La baisse rapide des fonds français continue d'effrayer les spéculateurs et d'occuper tous les esprits. Tous les journaux cherchent à l'expliquer; parmi les feuilles de l'opposition, le *Journal du Commerce* est le seul qui soutienne que cette baisse n'est que momentanée, et que dans peu de jours on sera embarrassé de ces mêmes fonds dont chacun craint de manquer. Écoutez sur les causes de cette baisse le *Courrier français*:

Il ne faut pas chercher ailleurs que dans la constitution de nos 3 pour 100 la cause de leur baisse rapide. C'est un enfant mal constitué dont tous les secours de l'art ne peuvent arrêter le dépérissement et prolonger l'existence. M. de Villèle n'est pas financier: il l'a prouvé par son opposition constante à l'établissement du système de crédit qui était l'unique vote offerte à la France pour sortir de la situation accablante où elle était réduite après la seconde invasion. Cette preuve n'a pas suffi. Il l'a prouvé depuis qu'il est ministre, par l'exposition à la tribune de la plus fautive doctrine financière qu'il soit possible de concevoir. Cette preuve n'a pas suffi. Les faits proclament à présent son inhabileté et son imprévoyance. Cela ne suffit pas encore; nous attendons qu'il nous ait entraînés dans un abîme encore plus profond pour oser enfin douter de sa science.

Et ce n'est pas seulement en finances que M. de Villèle commet des erreurs funestes à la prospérité de la France. Il la laisse envahir par la théocratie qui, pour arriver plus facilement à son but, s'est exclusivement emparée de l'instruction publique. Il attaque l'essence de notre gouvernement en détruisant la liberté des votes. Il assujétit les tribunaux à l'administration et à une réunion d'hommes choisis et révocables par le ministère. Il ne constitue point les communes. Il maintient les principes absurdes qui régissent nos transactions commerciales avec l'étranger. Il reconnaît l'indépendance d'Haïti et n'ose reconnaître les nouvelles républiques de l'Amérique. Il ne sait que faire de l'Espagne indocile à ses conseils et peu reconnaissante de nos sacrifices très inutilement prolongés. Le tableau de l'administration de M. de Villèle ne brille ni au dehors ni au dedans.

Que de ministres à qui il n'a pas été donné de commettre impunément la dixième partie des fautes que M. le président du conseil a commises!

— Un arrêté royal du 27 octobre 1825, porte :

1. Que les établissements ne seront autorisés à accepter des dons ou legs qu'autant que leur demande en aura été faite, dans l'année, à partir de la date de l'acte entrepris pour les donations, et du jour des déclarations relatives au droit de succession pour les legs.

2. Que ce délai, d'une année, court de la date de cet arrêté pour les dons ou successions non autorisés, qui y sont antérieurs.

3. Et que, dans le cas où l'établissement donataire ou légataire aurait fait un acte de propriété ou de possession sans qu'il eût été autorisé légalement à accepter les dons ou legs, la régie de l'enregistrement n'en serait pas moins fondée à exiger le droit de succession sur ces objets, sans que ledit établissement pût en obtenir le remboursement, lorsque l'autorisation lui serait refusée par la suite.

— On a tué dans les Alpes un vautour qui avait 64 pieds d'envergure ; il pesait sans plumes 175 livres. Le chasseur qui l'a tiré, a reçu une récompense des cultivateurs de ces contrées, auxquels ce terrible hôte des airs prenait jusqu'à 10 ou 12 moutons par semaine. On a trouvé dans son estomac une tête de mouton et un dindon presque entier.

#### SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES GRECS.

10°. Liste des habitants de la ville.

MM. X. R., anonyme, 23 fr. 55 c. Louis Malherbe, fabricant d'armes, 20 fr. Graff, fabricant de drap, 60 fr. Bonameau, négociant, 5 fr. Malherbe de Goffontaine, fabricant d'armes, 42 fr. A. un anonyme, de Luxembourg, 21 fr. 11 c. B. un anonyme de Luxembourg, 5 fr. C. un anonyme de Luxembourg, 6 fr. 34 c. Vaust, élève de l'université, 5 fr. N. Hennequin, 20 fr. Bosch, docteur en médecine à Maestricht, 40 fr. Un anonyme, 50 fr.

Nous avons parlé il y a deux jours d'un cours de sciences industrielles ouvert à Metz. Depuis quelques semaines un cours gratuit d'arithmétique, géométrie et de mécanique appliquées aux arts, est ouvert rue Hors-Château chez M. Degeer. Ces leçons qui sont spécialement destinées à la classe ouvrière se donnent le dimanche matin. Nous croyons que c'est un devoir pour nous de recommander aux ouvriers et d'engager les manufacturiers à appuyer notre recommandation de leurs propres conseils. Tout le monde sait aujourd'hui combien il importe à la richesse et au bonheur d'un pays que la classe ouvrière y soit instruite. C'est par l'instruction seule que les ouvriers anglais l'emportent encore sur les nôtres. L'instruction promet d'ailleurs à l'homme de toutes les classes des jouissances qui l'enrichissent à ses propres yeux ; elle calme les passions grossières et habitue à une vie morale et réglée. Les ouvriers en profitant des sources d'instruction qui s'ouvrent pour eux aujourd'hui, peuvent augmenter beaucoup leur importance ; en travaillant à leur propre bonheur, ils contribueront à la prospérité de leur patrie, et obtiendront ainsi des autres classes de la société un degré de considération qu'ils n'ont jamais atteint et dont l'ignorance seule a pu les priver jusqu'ici. Le cours gratuit dont nous parlons est dirigé par un jeune homme éclairé qui joint à l'expérience de l'enseignement une instruction solide et dont cette belle action démontre assez le caractère.

#### NOTICE SUR MARIE-CHARLES WEBER

(L'auteur de Robin des Bois.)

(Au moment où la musique de *Robin des Bois* est devenue populaire chez nous, où tous les échos répètent nuit et jour le fameux refrain des chasseurs, nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux quelques détails biographiques sur le célèbre Weber. A propos du chœur des chasseurs, nous venons de lire dans une relation sur l'Etat de la Grèce en 1825, de M. le comte Joseph Pecchio (relation qui n'est pas encore entièrement publiée), que ce beau morceau de musique est déjà populaire aussi en Grèce ; M. Pecchio, il y a quelques mois, l'a entendu chanter en chœur par les soldats de Napoli de Romanie pendant qu'ils exécutaient leurs manœuvres hors de la porte d'Argos. Nous ne pensons pas que les guerriers hellènes exécutent ce chœur à mi-voix, comme nos chasseurs de théâtre. Quelqu'un nous assurait dernièrement qu'à Berlin on le chante avec beaucoup de vigueur, et même que l'accompagnement de l'orchestre est renforcé par celui de plusieurs instruments à vent qui, dans ce moment, se trouvent sur la scène.)

Weber naquit à Eutin, dans le Holstein, le 18 décembre 1786. Son père, grand amateur de musique, lui fit donner une excellente éducation essentiellement dirigée vers les beaux-arts. La vie tranquille et retirée de sa famille, l'habitude de ne voir que des hommes distingués par leurs lumières, le soin inquiet de ses parents pour écarter de lui la société libre et bruyante des jeunes gens de son âge, l'accoutumèrent de bonne heure à se replier sur lui-même et à chercher ses occupations et ses jouissances dans le monde de l'imagination. Il partagea sa jeunesse entre la peinture et la musique ; il peignit, non sans succès, à l'huile, en miniature, au pastel ; il essaya même de manier le burin : mais ce goût fut peu à peu éteint par la passion de la musique.

Le père de Weber aimait à changer de domicile : cette inconstance du père forçait le fils à passer fréquemment des mains d'un maître dans celles d'un autre. De cet inconvénient résulta cependant un avantage : il obligea le jeune homme à réfléchir par lui-même. Un maître sévère, Heuschkel, à Hildbourghausen, perfectionna son talent pour le piano, et lui apprit à donner à son jeu du sentiment et du caractère : Weber avait alors dix ans. A mesure que son père découvrait chez lui le développement d'un grand talent musical, il redoubla de soins et de sacrifices, et lui donna les maîtres les plus habiles. En 1798, ce père tendre, dans le but d'encourager son fils, fit graver six petits morceaux de ce compositeur de douze ans. Ils furent accueillis favorablement par le public et les critiques. Arrivé à Muniel vers la fin de la même année, il reçut des leçons de chant de Valési et des leçons de composition de Kalcher, devenu depuis organiste de la cour. La clarté, la méthode, la marche progressive de ce dernier, donnèrent au jeune Weber une sorte d'empire sur son talent, et lui rendirent facile l'usage de tous les artifices de la composition. Weber s'appliqua à ses études avec un zèle infatigable. Alors commença à se manifester sa prédilection pour le genre dramatique. Il écrivit sous les yeux de son maître un opéra, *la Puissance de l'amour et du vin*, une messe et d'autres morceaux encore ; plus tard, tous ces essais furent condamnés au feu.

Bientôt après, poussé par son activité et par l'amour de la nouveauté, il conçut l'idée de disputer la priorité de l'invention de l'art lithographi-

que à Sennefelder, qui venait de publier ses premiers essais. Il crut réellement avoir fait la même découverte, et donna même au procédé qu'il avait imaginé la préférence sur celui de son rival. Impatient d'obtenir de grands résultats, il se rendit avec son père à Freiberg en Saxe, où il devait trouver en grande abondance le matériel nécessaire. Mais la lenteur d'un travail minutieux et ces détails mécaniques qui enchaînent l'essor de la pensée le dégoûtèrent promptement d'une entreprise qui n'était point faite pour lui. Il retourna avec une ardeur nouvelle à la composition musicale. A l'âge de quatorze ans, il fit un opéra, *la Fille des bois*, qui fut joué au mois de novembre 1800 et reçut à Vienne, à Prague, à Pétersbourg, un accueil flatteur. Dans la suite, il fut fâché de la grande publicité de cet ouvrage de jeunesse, qui cependant ne laissait pas d'annoncer un talent original. Le second acte avait été fait en dix jours, cet excès de rapidité fut l'effet de ces anecdotes qui, proclamant, dans la biographie des artistes, les miracles d'un génie facile, exercent parfois une influence si funeste sur de jeunes talents. Un article d'un journal musical lui suggéra, par une influence semblable, l'idée d'un nouveau système de composition dans lequel il ressusciterait des instruments tombés dans l'oubli. Dans cette pensée, il composa en 1801 son opéra *Pierre Schmolli et ses voisins*, qui n'eut pas un grand succès. Mais son vieux maître, Michel Haydn, sut distinguer dans cette composition plus d'une nouveauté heureuse. En 1802, il fit avec son père, dans l'intérêt de son art, un voyage à Leipzig, à Hambourg et dans le Holstein, rassemblant et étudiant tous les ouvrages de théorie musicale. Cette étude laissa dans son esprit des doutes et des contradictions. Il quitta donc les livres, et résolut de chercher par lui-même et dans une méditation opiniâtre les fondements de l'harmonie. La vérité est une, mais il y a plusieurs chemins pour y arriver. Les recherches de Weber le conduisirent à adopter par conviction les belles lois que les vieux maîtres avaient établies et que l'autorité de leurs chefs-d'œuvre recommandait.

Quelque temps après, un nouveau monde musical lui fut ouvert. Pour la première fois, il se trouva seul, c'était à Vienne. Là, il apprit à connaître plusieurs grands artistes, entre autres l'immortel Haydn, alors plus que septuagénaire, et l'abbé Vogler, célèbre par son originalité. Celui-ci accueillit Weber avec bonté, avec cette tendresse qu'inspirent à tout esprit supérieur les efforts et l'ardeur d'un jeune homme de talent ; il le fit participer au vaste trésor de son savoir et de son expérience. Cédant aux conseils de cet homme, qu'il sut apprécier, quoique beaucoup d'autres le méconnaissent, il renonça, non sans peine, pendant deux ans, à la composition de grands ouvrages, et s'appliqua exclusivement et avec un zèle infatigable à l'étude des grands maîtres dans les genres les plus divers ; il analysait leurs productions avec l'abbé Vogler, et se rendait compte de tous les procédés de leur art. Il ne publia pendant ce temps qu'un petit nombre de productions légères.

Les fonctions de directeur de l'Opéra de Breslau, auxquelles il fut appelé, lui ouvrirent un nouveau champ pour l'étude des effets ; il forma un nouveau chœur et un nouvel orchestre, retoucha plusieurs de ses productions précédentes, et travailla à un opéra qu'il ne put achever. Les nombreuses occupations de sa place ne lui permettaient pas de se livrer avec suite à la composition. Ce fut peut-être un bonheur. Peut-être cette vie toute pratique était-elle nécessaire pour que son talent sortit, avec toute sa pureté, de la fermentation intellectuelle que devait opérer en lui la multitude d'idées et de connaissances qu'il s'était appropriées avec une avidité excessive. En 1806, il suivit en Sibirie le duc Eugène de Wurtemberg, et retourna ensuite à Stuttgart avec cet ami des arts. C'est là qu'il composa le célèbre opéra *Silvana*, ainsi qu'un grand nombre de morceaux de musique instrumentale. En 1810, s'affranchissant de tout lien et de tout engagement, il commença à parcourir l'Allemagne dans tous les sens, consacrant ses forces et ses pensées à son art, comme un prêtre religieux se dévoue tout entier au culte de la divinité. Il vit deux fois l'excellent abbé Vogler, et ne le quitta pas sans avoir puisé de nouvelles lumières dans ses entretiens. Il avait fait jouer en 1810, à Darmstadt son opéra *Abu-Hassan*. De 1813 à 1816, il se chargea de la direction de l'Opéra de Prague, dont il reforma entièrement l'organisation. Il composa, dans cet intervalle une grande cantate, *Combat et Victoire*, qui fut exécutée sur divers théâtres avec le plus brillant succès. Dès qu'il eut atteint son but, et qu'il ne se jugea plus nécessaire à la prospérité de la scène qu'il venait de régénérer, il se démit de ses fonctions. De toutes parts on lui fit les offres les plus flatteuses ; une seule répondit à ses vœux et le fixa, la proposition de former un opéra allemand à Dresde ; le succès de cette entreprise a répondu au génie d'un tel directeur, à la constance de ses efforts, à l'enthousiasme avec lequel il embrassa les intérêts de son art.

Les derniers ouvrages de Weber sont plus connus à l'étranger que les premiers. Ses productions sont fort nombreuses ; il y en a dans tous les genres, depuis le concert jusqu'à la danse, depuis le grand opéra jusqu'à la chanson. Ses moindres ouvrages portent l'empreinte d'un talent original, d'un esprit gracieux, et souvent même d'une âme sensible ; plusieurs de ses petites chansons révèlent une grande profondeur de sentiment : c'est que Weber n'est pas un compositeur à la façon de Pécole, mais un artiste à la façon de la nature. Théoricien consommé, compositeur savant, il a de plus, ce qui est l'âme de tous les arts, un sentiment profondément poétique. Son esprit n'est pas renfermé tout entier dans des sons calculés ou sentis ; il a étudié la musique dans ses rapports avec les autres arts et surtout avec la poésie ; il y voit la sublime expression des besoins les plus vifs et les plus nobles de l'âme humaine, de là ces émotions, cette magie, qu'il fait passer de son cœur dans ses ouvrages. Pour l'exécution, Weber est un des plus habiles pianistes. Comme il a du génie, il n'a pas besoin de morgue ; aussi porte-t-il dans le commerce du monde beaucoup d'aisance et d'urbanité. On le dit occupé d'un ouvrage sur son art et sur lui-même ; ces mémoires, qui paraîtront sous le titre de *Vie d'Artiste* (*Künstlerleben*), joindront sans doute à beaucoup de faits et d'idées cette poésie sans laquelle l'histoire d'un tel homme serait incomplète et inexacte.

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Nous lisons dans une relation d'un voyage aux Etats-Unis par M. Hodgson, des détails pleins d'intérêt sur les mœurs et les usages d'un pays qui, grâce au commerce et à la liberté, s'élève à un degré de puissance et de prospérité tel que l'histoire n'en offre aucun exemple. Voici comment le voyageur s'exprime sur le caractère de ces peuples :

« Dans un voyage de plus de 700 milles, j'ai trouvé les différentes classes de la population aussi obligantes et aussi honnêtes qu'en Angleterre ; quelquefois même, je l'avoue, j'ai porté d'elles un jugement encore plus favorable. Si les manières des classes supérieures (les hommes de loi, les riches marchands, les grands agriculteurs) sont moins polies et moins étudiées que celles des classes correspondantes en Angleterre, si leur éducation est moins savante, leurs manières ont quelque chose de plus simple et leur savoir est au moins aussi étendu. Les femmes ont beaucoup de franchise, de vivacité, de gaieté même, et cependant elles observent dédaigneusement toutes les convenances de leur sexe ; si quelque chose pouvait déplaire en elle, ce serait plutôt l'indifférence que la timidité ou l'effronterie ; elles ont de la grâce, et en mettent dans leurs habillemens ; elles

nevent allier l'amour des occupations domestiques et le goût de la littérature. Quant aux classes inférieures, elles ont plus de finesse et d'intelligence que celles qui leur correspondent en Angleterre (les petits fermiers, les subergistes, les marchands de détail, les artisans, les domestiques, les laboureurs); on trouve chez elles un goût plus prononcé pour la lecture: le cercle de leurs idées est plus étendu, il y a moins de préjugés et plus d'élevation.

Nous avons à peine en Europe l'idée d'une population aussi instruite que celle de certaines parties des Etats-Unis.

En Angleterre, sur quinze enfans un seul a les moyens d'apprendre à lire et à écrire; dans le pays de Galles, un sur vingt; en France, un sur trente-cinq. Mais dans la Nouvelle-Angleterre, il n'est pas un seul enfant qui n'ait le moyen d'apprendre beaucoup de choses. Le bienfait de l'éducation, laissé ailleurs aux soins de parents, ou à la merci du hasard et de la charité, est assuré par une loi, est assuré à tous.

Aux Etats-Unis tout le monde sait lire, et le goût des livres est universel. Dans l'état de Vermont et dans le Maine, le voyageur trouva des écoles bien tenues dans chaque district; il rencontra des livres dans toutes les auberges et dans les moindres chaumières.

On vient d'inventer une machine à laquelle on a donné le nom de Haleur et qui est propre à faire remonter les rivières aux bateaux sans autre moteur que le courant même. A l'aide d'un mécanisme, qui n'a d'extraordinaire que son extrême simplicité, une roue hydraulique communique alternativement, à un certain nombre d'avirons d'une grande dimension, un mouvement semblable à celui qu'un batelier donne à une patte d'oie, lorsqu'il prend son point d'appui sur le fond de la rivière. Avec cette machine, un bateau semble marcher à la manière des insectes à mille pieds. La force et la vitesse avec laquelle il remonte sont en raison directe de la rapidité du courant. Les auteurs de cette belle découverte ont un brevet d'invention pour quinze années.

On a calculé que la comète découverte le 19 juillet dernier, était, à cette époque, éloignée de nous de 58 millions de lieues. Elle avançait d'abord à peine de 12 degrés par cinquante jours; mais ensuite elle s'approcha de la terre de quatre lieues par seconde. Celle-ci, à son tour, s'approcha de la comète dans une direction oblique. Le 11 octobre, ces deux corps étaient distans l'un de l'autre de douze millions de lieues, ou de 244 distances lunaires, et dans cette distance ils passèrent l'un devant l'autre. Ce même jour, la queue avait plus de 10 millions de lieues de long; elle augmentera jusqu'au 10 décembre.

### COMMERCE.

La sixième foire qui a eu lieu le 16 de ce mois à Dinant, a été plus fréquentée encore que les précédentes; jamais cette ville n'a vu autant de monde dans son sein. Dans une seule auberge on e compté jusqu'à 46 marchands, en partie français. Les affaires ont été très brillantes, le recensement fait par des personnes employées à cet effet, du bétail arrivé au marché, s'élève à 563 chevaux, 643 bêtes à corne et 955 porcs.

On assure que la guerre de douanes, qui, depuis la paix, a éclaté entre la France et la Suède, est sur le point de finir. On dit qu'à dater du premier janvier prochain, le gouvernement suédois modérera les droits prohibitifs qu'il avait mis sur les denrées françaises, et notamment sur les vins de Bordeaux. De son côté, le gouvernement français adoptera un tarif plus modéré sur les marchandises venant de la Suède et de la Norvège. Tout le monde gagnera à cette diminution, le fisc surtout, car on sait qu'en matière d'impôt deux et deux ne font pas toujours quatre.

Si cette nouvelle est vraie, elle est de bon augure pour nos relations commerciales avec la France. Puissent cesser enfin les prohibitions dont nos produits sont frappés aux frontières! Puisse un traité avantageux aux deux peuples être enfin conclu!

### BOURSE D'ANVERS, du 18 novembre.

EFFETS PUBLICS. — Par continuation en hausse: les certificats de Naples sont tenus à 79, et les métalliques à 95.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été demandé à 174 p. 0/0 de perte; le Londres court s'est fait à 397 1/2, et le papier à deux mois 397 1/2; le Paris n'a pas éprouvé de variations; en Francfort court et à six semaines il ne s'est rien traité; le papier à trois mois s'est placé à 35 3/4; le Hambourg court s'est fait à 35 3/4, le papier à deux et trois mois manquant.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 160 caisses sucre Havane blond, dont le prix est inconnu.

Il s'est traité environ 2000 balles et 150 bques café St. Domingue, et 160 caisses sucre Havane blond dont le prix sont inconnus.

### Amsterdam, 15 novembre.

Commerce. Au marché d'hier, celui de Pologne, sur grenier, a eu de nouveaux achats à des prix plus élevés, pour la consommation; on a payé le roux-blanc, ainsi que le beau blanc, fl. 235, et le bon fl. 215; le rouge s'est aussi bien vendu, et les affaires ont été passables: le beau vieux de la Poméranie s'est placé à fl. 190; d'ord. fl. 178, celui de Wismar, fl. 168, le très beau vieux du Rhin fl. 180, d'ord. fl. 140, celui de Brabant fl. 166, le nouveau de Groningue fl. 155, le blanc à éteindre: le vieux de la Frise, de fl. 158 à 162.

Seigle. Il a soutenu son prix, et il s'est fait beaucoup d'affaires pour la consommation; on a tenu celui de Prusse fl. 121, de la Poméranie fl. 116, par parties, du Brabant fl. 116, d'Overyssel fl. 114, de Drenthe de fl. 110 à 116, du Rhin fl. 115: on a offert pour le séché du Danemarch fl. 116, et il a été laissé à fl. 118; l'offre pour le vieux de Prusse a été de fl. 104 à 106, et est tenu de fl. 106 à 108.

### BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 17 novembre.

Dette active, 55 174 56 172 178. Différés, 1 1716. Bill. de change, 21 374 172. Synd. d'amort., 97 174 98 374. Rent. remb. 86 374 87 174 87. Lots de, 80, 85, 83. Act. de la soc. de comm. 95 172 95 374.

### VILLE DE LIÈGE.

Achèvement de la régularisation de la place du Spectacle et ouverture d'une communication convenable avec la place St. Jean.

Les bourgmestre et échevins, pour l'exécution de l'arrêté royal du 13 avril dernier, n. 19 et celui de M. le conseiller-d'état gouverneur de la province, du 16 novembre courant, informent que, conformément à l'art. 6 de la loi du 8 mars 1810, le plan des propriétés particulières dont la cession est reconnue nécessaire pour l'achèvement de la régularisation de la place du Spectacle et l'ouverture d'une communication convenable avec la place St. Jean, restera déposé au secrétariat de la régence à l'hôtel-de-ville du 20 au 30 novembre courant inclusivement, où les propriétaires intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours de 9 heures du matin à midi.

Le présent avis sera publié par la voie des journaux, affiché sur la porte noire à l'hôtel-de-ville, à la salle du Spectacle et en outre aux lieux accoutumés.

A l'hôtel-de-ville, le 18 novembre 1825.

Le bourgmestre, Chevalier de MÉLOTTE D'ENVOZ.

Par la Régence,

Le secrétaire de la ville, SOLEUR.

### TAXE DU PAIN. — Du 19 novembre.

PAIN DE	Seigle. . . . .	6 <sup>cs</sup> 13 172
	Ménage . . . . .	» 20 172
	Blanc. . . . .	» 29

### TEMPÉRATURE DU 19 NOVEMBRE.

A 9 h. du mat., 8 1/2 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 9 d. au-dessus.

### THÉÂTRE DE LIÈGE.

Dimanche 20 novembre, n<sup>o</sup> 2 du 2<sup>me</sup> mois de l'abonnement; la première représentation *l'Enfant trouvé, ou le cabinet de l'Avoué*, comédie nouvelle en 3 actes de Picard. Précédé par les *Prétendus*, opéra en un acte. On commencera à cinq heures et demie très-précises par les *Deux Précepteurs*, vaudeville nouveau en un acte.

Lundi, 21 novembre, abonnement suspendu, la première représentation du *Valet de Chambre*, et le *Mari garçon*, opéra-comique en un acte. Suivi de *Robin des Bois*.

Le directeur du spectacle de Liège, désirant faire construire un plancher de bal, de niveau avec le foyer des redoutes, qui couvre le théâtre, l'orchestre, le parquet et le parterre de la salle, invite les personnes qui voudraient en faire l'entreprise, de présenter leurs plans dans le plus bref délai.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche et lundi on jettera une roue de dindons chez DEBEUR, aux Trois Roses, faubourg St. Gilles.

TART, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huitres anglaises très fraîches.

PARFONDRY, der. l'hôtel de-ville a reçu des huitres anglaises.

Chambres à louer avec pension. S'adresser au bureau de cette feuille.

### AVIS AUX AMATEURS DE DANSE.

SEIGNE à l'honneur de prévenir ses élèves et autres, qu'il donne leçon en ville le matin et l'après dînée à sa salle, depuis quatre heures jusqu'à huit. Son domicile est rue de la Madelaine, n. 105, à Liège.

Nota. Son épouse et sa demoiselle, indépendamment de la danse, montrent aux jeunes personnes, le maintien et la manière de se présenter en société.

(658) Lundi 21 courant, vers les trois heures de relevée, on vendra chez P. H. J. DUVIVIER, rue Velbruck, plusieurs bons tableaux, de même qu'une cuisinière en fer de fonte.

A vendre au n. 26, coin du Marché, à Liège, des jouets d'enfants, de Paris et d'Allemagne, en quincaillerie, et armes à feu; bon vin du pays; de jeunes épines; une maison à louer présentement, située à Coronmeuse; et bois de fusil de toute qualité.

MONSEUR, tapissier, rue Vinave-d'He, n. 600, vient de recevoir de Paris, les nouveaux modèles pour rideaux, draperies, ameublemens de salon, etc., nouvel assortiment de chaises garnies, fauteuils, canapés et autres meubles en acajou; franges de coton, de soie de laines etc. pour rideaux, étoffes de tous genres pour meubles, tapis de tables, de pieds et pour voitures. Crins de toutes qualités.

(648) Plusieurs chevaux de selle, dont deux propres pour dames et dressés à cette fin, à vendre. S'adresser à M. BERNARD, artiste vétérinaire, près du Palais de Justice, à Liège.

(649) La belle distillerie située au village d'Eysden sur Meuse, près de Visé, venant d'être remise en activité, l'on s'empresse de donner connoissance, et d'assurer MM. les commerçans et autres, qu'en s'adressant, lettres affranchies, au régisseur de cet établissement, M. J. PETERS, audit lieu, il se fera un devoir de traiter, aux conditions les plus avantageuses, des marchés, échanges ou commandes dont on voudra l'honorer.

### ( ) A LA GUIRLANDE DE ROSES, RUE DU PONT-D'ISLE, No. 837.

Mde. RAKEM-LONHIEUNE a l'honneur d'annoncer son retour de Paris. Elle s'y est assortie dans les premiers magasins de cette capitale de tout ce que la mode et le goût ont créé pour la saison d'hiver, les assemblées, sociétés et réunions. Cet assortiment consiste en étoffes de soie de toute espèce pour robes; satin turc, dauphine, hortensine, asgarde, gros de Berlin, barrège-grenadine, gros de Naples, marceline, satin et velours de soie, indépendamment des belles qualités, ces étoffes présentent les couleurs les plus recherchées, telles que Charles X, Jocko, Haiti, oiseau de paradis, Almaviva, bouclier d'Ibrahim et autres; mérinos français, de Saxe, et circassiennes dans les mêmes nuances; plus, écharpes vestalines à palmes d'or et d'argent, dauphines, zéphir d'Iris etc., agraffes dorées et argentées pour manteaux; boucles idem très riches pour ceintures; sacs Popelsko, Robin des bois, Jocko, dauphin et autres; rubans satins ombrés; idem gros grains en grandes et moyennes largeurs, blondes blanches et noires pour cornettes; volans et garnitures de robes et manteaux; bas de soie et de coton unis et à jour; gilets en velours nus et ombrés; crêpe, gaze, tulle, enfin tout ce que les fabriques de Lyon, Nismes et Paris produisent pour le moment en nouveautés.

Elle se charge de la confection des manteaux dans le genre adopté maintenant à Paris.

Un homme seul désirerait louer une partie de sa maison à un petit ménage tranquille et propre, ou un quartier très bien garni à une personne seule. Rue devant St-Thomas, n. 285.

CARRÉ, coutelier, rue sur Meuse, n° 429, vient de recevoir les articles suivans : 1° Trousses complètes, boîtes à scalpels, lancettes avec étuis, sondes de Belloc, forceps, pinces de Levret, perce-crâne de Smellie, crochets mousses et aigus, pinces de Museu, pinces à polypes, couteaux et scies pour les amputations, ciseaux pour l'opération du bec de lièvre, aiguilles à acupuncture, aiguilles à séton, aiguilles courbes, scarificateurs de Vienne, sondes de gomme élastique et nombre d'autres instrumens de chirurgie dont le détail serait trop long. 2° Assortiment de couteaux de table, de ciseaux, de canifs, de rasoirs (à l'épreuve), de couperets et autres instrumens de cuisine. 3° Petits couteaux et ciseaux pour cadeaux à la St-Nicolas.

Tous ces objets et quantité d'autres, de qualité différente, sont à des prix très modérés.

A louer, dès-à-présent, une maison en très bon état, sise rue Hors-Château, n° 438, avec une partie des meubles qui s'y trouvent, si on le désire. S'adresser Outre-Meuse, rue Chaussée-des-Prés, n° 362.

#### LITTÉRATURE.

*Petite grammaire des grammaires ou abrégé des meilleurs traités sur la langue française.* Liège 1825, imprimerie de V<sup>e</sup> Duvivier et fils, rue Vinave-d'ille, où cet ouvrage se vend, prix 1 fl. 41 cents P.-B.

On trouve chez la même un grand et bel assortiment d'ouvrages classiques, d'éducation, de piété, etc., propres à être donnés pour la St-Nicolas et étrennes. Elle tient aussi le dépôt d'encre *perpétuelle*, dont la qualité est parfaitement bonne et d'un prix très modéré : on la vend par barils et bouteilles depuis 24 cents jusqu'à 1 fl. 18 cents.

*Vente d'un beau mobilier pour cause de départ.*

M. le général Georges fera vendre à son domicile rue Agimont, n. 112, à Liège, le jeudi 24 novembre courant, à 2 heures précises de l'après-dînée, et jours suivans, ses meubles et effets, consistant en secrétaires, consoles, commodes, table à thé avec couvercle de marbre blanc veiné, tables à coulisses et à jeu, chaises bouffées et fauteuils, tous ces objets sont en acajou; plusieurs glaces encadrées, bois de lit et garde-robe en mérisier, 1 calandre, service de porcelaine, etc., etc., On y vendra aussi une partie de fleurs en pots, consistant en orangers, citronniers, geranium, rosiers du Bengale et autres; plus 3 chèvres.

Cette vente aura lieu argent comptant par le ministère du notaire PARMENTIER. On pourra voir le tout dès la veille, depuis 1 heure de relevée jusqu'au soir, et le 24 depuis 9 heures du matin jusqu'à midi.

(657) *Extrait d'ajournement avec dénonciation de saisie.*

Par exploit de l'huissier Jacques-Nicolas Degueldre, en date du dix-huit novembre 1825, dûment enregistré, fait à la requête de M. Philibert Guinaud-Bersot, fabricant d'horlogerie, domicilié aux Brenets, canton de Neufchâteau; 2° de M. Bernard Lamunière, marchand et monteur de boîtes en or, domicilié à Genève; 3° de M. Moïse Pergaux, banquier, domicilié au Locle, canton de Neufchâteau; 4° de M. Abrun-Henri Jeanneret, négociant, domicilié à Brévène; 5° de Mr. Racine Dunand, négociant, à Genève; 6° de MM. Perrenoud frères et sœurs, banquiers, domiciliés à la Sagne, canton de Neufchâteau; 7° de M. Jean Banguerel, marchand en horlogerie, domicilié à la Chaux-de-Fonds, pour lesquels maître WATNOUX, avoué, occupera, il a été dénoncé au nommé Joseph Fleuret, marchand perpétuellement ambulancier, dont le domicile et la résidence sont inconnus, copie de la saisie-arrêt sur lui pratiquée, à la requête des ci-dessus nommés, es-mains de MM. Arnold-Thomas Stouls et Nicolas Lejeune-Blonden, domiciliés à Liège, suivant exploit dudit huissier, et daté du quatorze dudit mois de novembre, enregistré le lendemain, et d'un même contexte, il a été donné ajournement audit Fleuret à comparaitre à l'audience du tribunal de première instance séant à Liège, le trente dudit mois de novembre dix-huit cent vingt-cinq, aux dix heures du matin, à effet de voir déclarer ladite saisie-arrêt bonne et valable, et ordonner que les deniers dont les tiers saisis ont fait déclaration au greffe dudit tribunal, seront délivrés aux demandeurs jusqu'à concurrence de leurs prétentions légitimes, tant en principal qu'intérêts et frais, condamner le défendeur aux dépens; demande fondée sur ce que les demandeurs sont créanciers dudit Fleuret, de la somme principale de 4896 florins 8 cents des Pays-bas, faisant dix mille trois cent soixante-quatre francs vingt centimes, pour marchandises lui fournies, et qu'à ce titre ils ont été fondés de faire pratiquer la saisie-arrêt dont il s'agit, et par suite de la faire déclarer valable; et attendu que le domicile et la résidence dudit Fleuret sont inconnus, ledit ajournement a été laissé 1° à M. le procureur du roi près ledit tribunal; 2° une semblable copie a été affichée à la porte de l'auditoire du même tribunal, et une troisième copie remise audit M. Lejeune-Blonden, chez lequel le notifié avait pris son logement pendant le tems qu'il a résidé à Liège, dont acte.

Signé J. N. DEGUELDRÉ.

A louer un quartier composé de cinq à six pièces, avec grenier, cuisine et cave, au centre de la ville. S'adresser au bureau de cette feuille.

(635) A vendre ensemble ou séparément trois parcelles de terrain de Saint-Lambert, à Liège, sur lesquelles doivent être bâties trois maisons dont la situation, très propre au commerce, réunira tous les avantages désirables; les fondations de ces maisons sont déjà construites, et le propriétaire ferait le sacrifice de leur valeur, le prix auquel il céderait lesdites parcelles n'excédant pas celui de la vente que la ville lui en a faite; il accorderait en outre les plus grandes facilités pour le payement.

S'adresser au notaire RICHARD.

FRAITURE (Adrien), marchand tailleur de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir en cette ville de Liège, rue du Pout, n. 900. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront chez lui un bel assortiment en tout genre d'habillemens pour les modes d'hiver.

W. de MOLL, artiste pour les BANDAGES HERNIAIRES, perfectionnés par lui et qu'il donne à l'épreuve, est actuellement domicilié aux degrés de St-Pierre, n. 17, à Liège.

M. DUVIVIER, entrepreneur de ventes rue Velbruck, vendra lundi 21 novembre, à 4 heures de relevée, 140 très beaux mélèzes et sapins.

Trois maisons contigues sises au coin de Herve, à vendre ensemble ou séparément. S'adresser chez le sieur François MOREAU, maître maçon, à Herve, n. 470, chez lequel il y a à vendre deux bonnes pierres à moudre le grain, avec leurs accessoires, qui ont servi à un moulin à vapeur et qui peuvent être placées à un moulin à l'eau.

Au restaurant de BEAUJEAN, rue Souverain-Pont, n. 590, on continue à fournir en ville, ainsi qu'à l'étranger, toute espèce de comestibles; on trouvera toute la saison pâtés froids de toute espèce, truffés et non truffés, ainsi qu'escargots et pieds de cochon idem, saucissons d'Arles et de Bologne. Il y a aussi chambres garnies à louer avec pension.

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. B. LARDINOIS occupe son nouveau local rue derrière la Magdelaine, n. 131.

Comme ci-devant, ce gérant d'affaires rédige mémoires, pétitions, tout acte qui peut avoir lieu sous seing-privé. Il fait les déclarations de succession, les bordereaux d'inscriptions, les renouvelle, procure des certificats d'absence de militaires, fait leurs réclamations, celles des contribuables. Il ne sera fait aucune distinction entre l'homme qui peut payer et le malheureux qui n'a rien à donner.

(647) Le mardi treize décembre prochain, à 2 heures de relevée, devant maître DEBEEVE, notaire, il sera procédé à la vente et adjudication publique de trois parties du jardin, dépendant de la maison n° 823, longeant le Quai de la Sauvinière, la première à prendre du côté de M. Grandjean, ci-devant M. l'Honneur est de 221 aunes, la deuxième contigue est de 187 aunes et la 3<sup>e</sup> également contigue contient 198 aunes carrées; après avoir été exposées séparément, elles seront réunies en un seul lot, sous les clauses à voir en l'étude dudit notaire, rue Sœurs de Hasque, n° 281.

(626) Lundi 28 du courant, à deux heures de relevée, le notaire RICHARD exposera en vente dans son étude : 1° Le château de Haccourt, partie meublée, réunissant toutes les commodités et les agrémens possibles, avec deux bonniers soixante deux perches carrées ou environ y contigus, consistant en jardin légumier et fruitier, vergers, bosquet et étang, sis près de la grande route de Liège à Maëstricht, à même distance de ces deux villes, et à proximité de l'église de Haccourt; plus une ferme avec neuf bonniers quarante-six perches de prairie et terre de première qualité, affermés au prix de 286 florins des Pays-Bas. L'acquéreur aura la jouissance du tout à compter de son adjudication, ainsi que toute sûreté et facilité pour le paiement. Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de quinze mille florins des P.-B. Dans l'entre-temps, le notaire peut traiter de gré à gré.

#### VENTE AUX ENCHERES

1. De la terre de Stevordt, arrondissement de Hasselt, province de Limbourg, par M. Pierre de Ceuleneer, conjointement avec MM. Geradon fils, avocat, Putzeys et Verninck, avoués, commissaires nommés par ses créanciers.

Elle aura lieu le jeudi, 29 décembre 1825, à deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire PAQUE, à Liège.

Cette terre consiste en un château, bâti dans le goût moderne, en bon état, entouré de jardins, étangs, bosquets, prairies et de plusieurs avenues bordées de chênes et de bois blancs; en deux fermes, cinq maisons, un moulin à faire de grains farine, un pressoir; en terres labourables, prairies et bois, le tout d'une contenance de 151 bonniers 75 perches et 56 aunes carrées.

2. Des rentes annuelles et perpétuelles suivantes :

Une de 66 florins 5 cents, due par la commune de Stevordt.

Une de 21 florins 83 cents, due par les héritiers Govaests-Hermans, de Stevordt.

Une de 3 florins un cent, due par Chrétien Rutten, de Curengem.

Une de 178 litrons 88 dés de seigle, due par les héritiers Gerard Claes.

Et une de 29 litrons 81 dés de seigle, due par Catherine Driemans, de Willebosch.

On peut prendre connaissance des titres et des conditions en l'étude dudit notaire PAQUE.